



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 50213

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants à propos du projet d'attribution des « bonifications de campagne » en faveur des fonctionnaires et assimilés. Cette mesure permettrait, en effet, de multiplier par trois, dans leur décompte d'annuités, le temps passé en Afrique du Nord, puisque ce temps de séjour, par rapport à leurs collègues féminins n'a pas été pris en compte dans les majorations d'ancienneté. Cette bonification permettrait une augmentation d'environ 2 % par année de présence en AFN, pour ceux qui n'ont pas une retraite validée à taux plein, soit 80 % pour la fonction publique. Il semble qu'une étude en ce sens soit actuellement en cours. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer que cette mesure est en cours d'élaboration et qu'au cours de l'année 2005, elle sera effectivement mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants confirme à l'honorable parlementaire qu'il a effectivement confié une mission d'étude sur le bénéfice éventuel de la campagne double aux fonctionnaires et agents ayant participé à la guerre d'Algérie, à M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales. Cette étude devrait être menée à son terme pour le premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50213

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8564

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10234